



Assurance clinique

Dans l'établissement d'un bon portefeuille d'assurance, vous devez bien identifier les risques qui pourraient affecter votre cabinet / clinique et veiller à les assurer.

Notre produit d'assurance, exclusif aux professionnels de la santé, a été conçu pour répondre aux besoins des praticiens et à leur réalité :

Protections pour le contenu professionnel

Assurance sur le bâtiment

- Tremblement de terre – Inclus
- Refoulement des égouts (franchise 2 500 \$) – Inclus
- Inondation – Inclus
- Valeur à neuf – clause de reconstruction sur le même site – Inclus

Assurance perte de revenu

- « Revenu de l'entreprise », ou « Frais supplémentaires », ou « Valeur locative » – Limite de 500 000 \$
- Frais supplémentaires découlant d'une pandémie – Limite de 10 000 \$

Assurance responsabilité civile des entreprises

- Montant par sinistre basé sur la survenance du dommage corporel et dommage matériel – Limite de 5 000 000 \$

Assurance contre le vol

- Malhonnêteté d'un employé – Limite de 25 000 \$
- Liquidités et valeurs – Limite de 20 000 \$
- Contrefaçon de cartes de crédit, faux en signature et modifications, mandats bancaires et fausses monnaies, fraude informatique et fraude lors de transfert de fonds – Limite de 10 000 \$

Assurance bris de machine (BI&I Bureautique Plus Avantage)

- Dommage matériel – Inclus

Également offertes :

- Assurance cyberrisques
- Assurance administrateurs et dirigeants
- Protection contre les abus
- Assurance erreurs et omissions.

Nous vous invitons à communiquer avec notre équipe de courtiers dédiés qui se fera un plaisir de vous conseiller et répondre à vos questions sur notre garantie d'assurance clinique au **1-866-440-2019**.